

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 842

présenté par

M. Braillard, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,
Mme Girardin, M. Giraud, M. Krabal, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert et M. Saint-André

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 46 par les mots :

« dont la moitié sert à financer la mobilité géographique des bénéficiaires. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que des fonds puissent être alloués à la mobilité des bénéficiaires puisque des formations pouvant être offertes dans d'autres régions impliquent des changements logistiques et financiers pouvant être importants.